

BUREAU FEDERAL

5 – 14 novembre 2003

Présents : M. Yvan MAININI, Président

Mmes Françoise AMIAUD, Marie-Noëlle SERVAGE

MM. Claude AUTHIÉ, Jean-Claude BOIS, Pierre COLLOMB, Rémy GAUTRON, Bernard GAVA, Serge GÉRARD, Frédéric JUGNET, Philippe LEGNAME, Philippe RESTOUT, Jean-Pierre SIUTAT

Excusé : M. Jean-Marc JEHANNO

Invités : MM. Michel CHATEAU (Président de la Commission Juridique) et André NOUAIL (Président de la CFAMC)

Assistent : Mles Catherine BARRAUD, Stéphanie PIOGER

MM. Fabrice CANET, Didier DOMAT, Jean-Jacques KRIEF, Benoît MENARD et Nicolas RAIMBAULT (représentant le DTN)

1. Ouverture par le Président

Un courrier a été adressé aux membres du Comité Directeur, aux Présidents de Commissions avec copie aux Directeurs de Départements, afin de recadrer la politique fédérale.

2. Cour des Comptes : remarques et réponses de la FFBB (par Yvan MAININI)

La Cour des Comptes a envoyé un rapport général dans lequel la FFBB est interpellée dans 2 domaines : l'immobilier et le développement des ressources commerciales (diffusion des droits TV du contrat précédent sans mise en concurrence préalable). Une réponse sera faite d'ici au 3 décembre 2003 en précisant que l'opération immobilière réalisée dans le cadre de la vente des locaux sis 12 bis rue Froment à Paris (11^e) a été exceptionnelle. Pour ce qui est de la diffusion des droits TV, il avait été fait appel à un mandataire, à l'époque, afin de prospecter d'éventuels partenaires et télédiffuseurs, lequel a organisé un appel d'offres.

3. ULEB : relations avec la FFBB

Après débat, le Bureau Fédéral décide de désigner M. René LE GOFF, Président de la LNB et membre du Comité Directeur Fédéral, comme représentant du Basket français auprès de l'ULEB. Un courrier sera adressé à cet organisme en ce sens.

4. Compte-rendu des réunions de debriefing des Equipes de France A Féminine et Masculine (par Yvan MAININI)

- Equipe de France A Féminine

Malgré les efforts réalisés par toutes les joueuses lors du Championnat d'Europe, c'est le plus mauvais classement obtenu depuis 6 ans, ce qui explique la déception. Des joueuses majeures ne font plus partie de l'Equipe, amenant la présence de jeunes joueuses. Des moments très forts de vie de groupe ont été vécus.

Le staff de cette Equipe sera modifié prochainement. La confiance reste acquise à Alain JARDEL.

- Equipe de France A Masculine

L'objectif était de se qualifier aux Jeux Olympiques 2004, ce qui n'a pu être réalisé. Grande déception collective. L'entraîneur a été au bout de ses idées mais a été trahi par l'éclatement du groupe en qui il avait confiance.

De nouvelles orientations devront être prises, et le staff sera recomposé.

A la demande du Ministre des Sports et de Marie-Claire RESTOUX, le Président, le Directeur Technique National et 4 joueurs (Boris DIAW-RIFFIOD, Cyril JULIAN, Laurent FOIREST et Tony PARKER) ont été reçus à l'Élysée par le Président de la République, avec les sportifs titrés de l'année.

5. Bilan et propositions pour la NF1 (par Jean-Claude BOIS)

La NF1 doit être une division très structurée pour l'accèsion en Ligue Féminine. Le Bureau Fédéral souhaite que les clubs formateurs soient privilégiés. Il est envisagé de mettre en place un cahier des charges de participation. Une proposition sera effectuée au Comité Directeur des 5 et 6 décembre 2003.

6. Ligue Féminine, NM1

- Point sur les qualifications, le contrôle de gestion et les statistiques en LFB (par Jean-Pierre SIUTAT)

A ce jour, 141 joueuses sont autorisées à jouer en LFB.

Le pourcentage de joueuses françaises est de 60 %, le pourcentage moyen de joueuses professionnelles en LFB est de 70 %.

Suite à la suppression de l'équipe promotionnelle, 10 conventions de prêt ont été validées.

- Analyse de la situation des clubs de Ligue Féminine au regard du statut de l'entraîneur (par Nicolas RAIMBAULT et Philippe LEGNAME)

Obligations en LFB : 1 Entraîneur BE2, 1 assistant BE1.

Obligations en NF2 : 1 Entraîneur BE1

Obligations pour les Cadettes : 1 Entraîneur BE2 spécifique, 1 assistant BE1

Pour le club Pays d'Aix Basket 13 (LFB), il est proposé une dérogation pour qu'Odile SANTANIELLO (diplôme d'entraîneur région) soit assistante, sous réserve d'obtention du diplôme. Accord du Bureau Fédéral, à titre exceptionnel, vu son statut de joueuse de Haut Niveau.

Pour l'US Valenciennes Olympic, dérogation exceptionnelle pour Abdel BELLOUNI comme entraîneur de l'Equipe Cadettes car le club a un nombre de Brevets d'Etat suffisamment imposant .

Le Bureau Fédéral accepte les dérogations demandées et justifiées pour les autres entraîneurs ou assistants des clubs de LFB.

7. Modifications statutaires et réglementaires 2004/2005 : propositions et orientations du Bureau Fédéral

- Commission Technique (par Philippe LEGNAME)

La Commission vérifie si l'entraîneur inscrit sur les feuilles de match est le même que celui inscrit lors de l'engagement de l'équipe. En cadettes, 9 noms différents. Un courrier a été envoyé aux clubs concernés pour obtenir des explications.

Une étude est en cours pour voir le lien entre le nombre de points obtenus par les clubs à l'engagement et le classement.

- Statuts FFBB (par Pierre COLLOMB)

Les modifications demandées par le Ministère sont obligatoires, il sera donc nécessaire de mettre en conformité nos statuts.

Une consultation à distance des Comités et Ligues est envisageable puisqu'il n'y a pas de débat de fond.

Cette consultation à distance devra être effectuée pour fin février 2004 dernier délai. Les réponses des Comités et Ligues devront être reçus pour la mi-mars 2004.

- Commission Qualification (par Michel CHATEAU)

Michel CHATEAU souhaite une orientation du Bureau Fédéral sur les travaux de la Commission concernant les licences T.

Après débat, le Bureau Fédéral décide de limiter les licences T aux joueurs de moins de 21 ans et de grouper les catégories « M » et « T ».

- Commission de Contrôle de Gestion (par Serge GERARD)

La seule modification envisagée portera sur une explication de la masse salariale et son contenu (art. 429) et sur une introduction du contrôle en NM3, NF2 et NF3.

- Chambre d'Appel : mise en conformité des textes (par Marie-Noëlle SERVAGE)

Ce point a été étudié lors du Comité Directeur des 3 et 4 octobre 2003.

- Ligue Féminine : dispositions générales, statuts de la LFB (par Jean-Pierre SIUTAT)

Jean-Pierre SIUTAT présente les modifications envisagées pour les statuts de la LFB qui porteront essentiellement sur les attributions et compétences du Bureau LFB.

Il fait ensuite un rapide compte-rendu de la réunion des Présidents des Ligues Européennes qui s'est tenue à la FFBB le 8 novembre dernier. L'objectif était de discuter des problèmes rencontrés par les différentes Ligues Européennes. D'autres réunions seront organisées dans d'autres pays européens.

8. Assemblée Générale Elective

- Proposition pour le vote électronique (par Jean-Jacques KRIEF)

Jean-Jacques KRIEF propose un système de vote électronique. Coût : 70 € par machine. Une simulation sera effectuée au Bureau Fédéral du 9 janvier 2004.

- Proposition de lieux (par Serge GERARD)

Des contacts ont été pris auprès de la Maison de la Mutualité, du Sofitel Porte de Sèvres, du Cercle Interarmée à St Augustin, du Parc de La Villette, de la Maison de la RATP et du CNOSF afin de connaître leur disponibilité et le coût estimé.

Le Bureau Fédéral décide d'organiser l'Assemblée Générale Elective 2004 au CNOSF.

9. Situation de trésorerie (par Rémy GAUTRON)

Les premiers ¼ licences ont pratiquement tous été reçus (il manque ceux de la LR d'Auvergne, de Franche-Comté, de Lorraine et une partie de la LR de Bretagne).

Le Ministère des Sports a versé la totalité de la convention d'objectifs.

Le CSL Dijon ne règle pas ses forfaits ni les amendes qui lui sont infligées en cours de saison, il sera donc sanctionné.

La Ligue de Guadeloupe a fait une demande de prêt d'un montant de 8.000 €. Le Bureau Fédéral donne un accord de principe, sous réserve de recevoir les comptes détaillés et certifiés de la Ligue.

10. Point sur l'informatique (par Claude AUTHIÉ)

Dans le PV de l'AG de la Ligue d'Aquitaine, il est fait allusion à des problèmes rencontrés sur FBI, ce qui est faux. La FFBB demandera donc un démenti à la Ligue.

Les Comités et Ligues utilisent quasiment tous FBI dans le cadre de la gestion sportive.

La volumétrie d'accueil du site internet fédéral sera augmentée sensiblement en raison des nombreuses connexions, notamment le dimanche soir pour la saisie des résultats, qui saturent l'accès au site. Une lettre de mise en demeure sera envoyée au prestataire concerné.

D'ici fin novembre 2003, il sera possible d'éditer tous les résultats de chaque équipe avec le classement. La Commission Sportive a d'ores et déjà la possibilité de vérifier les heures et modes de saisie des résultats.

Une présentation est faite du Challenge Développement Licenciés mis en ligne sur lequel apparaît le classement des Comités. Celui-ci sera réactualisé tous les mois jusqu'au 15 mars 2004. Une colonne sera ajoutée l'an prochain afin de faire apparaître le taux de renouvellement et la fidélisation par Comité.

Le Bureau Fédéral décide de récompenser les premiers de chaque étape à partir de l'année prochaine et d'ajouter au Challenge un volet fidélisation.

11. Contrat Nike : dotations 2003/2004 (par Claude AUTHIÉ)

Une réunion aura lieu le 19 novembre 2003 entre le Président, Claude AUTHIÉ, Francis FLAMME, Pierre CLEMENT et Benoît MENARD afin de préciser la procédure de gestion de ce contrat.

12. Opération Basket Ecole (par Bernard GAVA)

Une présentation sera faite au Comité Directeur des 5 et 6 décembre 2003 pour décision finale.

13. Pôles France Cadet(te)s, Juniors Masculins et Féminins (par Nicolas RAIMBAULT)

Accord du Bureau Fédéral pour regrouper ces Pôles à l'INSEP. Le Pôle France Cadettes de Toulouse y sera donc transféré (48 joueurs au total).

Il apparaît urgent de se positionner rapidement sur le niveau de pratique des Cadets (Cadets 1^{ère} division certainement) et de mettre en place d'urgence des formations d'arbitres supplémentaires pour l'accès au Haut Niveau.

Par ailleurs, en raison de l'organisation d'un Championnat d'Europe Cadet(te)s tous les ans, il sera mis en place un poste de coordinateur des programmes.

14. Composition des équipes de Championnats de France

Ce point sera étudié au Bureau Fédéral du 9 janvier 2004.

15. Manifestations fédérales

- Point sur l'organisation de l'Euro Espoirs Féminines 2004 en Bretagne

Le Tour Préliminaire aura lieu du 21 au 28 juillet 2004 à Vannes et Quimper, les Finales du 29 juillet au 1^{er} août 2004 à St Brieuc.

Une aide financière fédérale sera nécessaire afin de boucler le budget de la Ligue de Bretagne.

- Présentation des candidatures pour l'organisation des matchs qualificatifs aux Championnats d'Europe 2005 (Masculin et Féminin)

La décision sur l'attribution des matchs sera prise après le tirage au sort prévu le 13 décembre 2003 à Belgrade.

- Lieu des ¼ et ½ Finales de la Coupe de France (4 & 5 mai 2004)

Il est urgent de connaître la position de la LNB sur les plateaux et de définir la formule du tirage au sort.

- Championnat du Monde 2010 : projet de candidature de la FFBB

Il est rappelé que le Championnat du Monde Masculin 2006 aura lieu au Japon, le Féminin au Brésil.

Le cahier des charges pour l'organisation du Championnat du Monde 2010 est ouvert. Un budget d'environ 15 à 20 millions d'Euros est nécessaire pour poser sa candidature à l'organisation de ce Championnat. La FFBB se portera candidate, sous réserve d'une aide de l'Etat. Un rendez-vous sera pris avec le Ministre des Sports afin d'obtenir les garanties nécessaires et de voir si la candidature est valorisante pour la France et ne gêne pas celle des J.O. 2012 à Paris.

16. Projet d'ordre du jour du Comité Directeur des 5 et 6 décembre 2003

Certains points de ce projet sont retirés (compte-rendu du groupe de travail sur la composition des équipes de Championnat de France ainsi que le problème des sociétés

écrans/emplois fictifs, lesquels seront d'abord étudiés au Bureau Fédéral du 9 janvier 2004).

Il est rajouté un point sur la stratégie de développement du Basket en France qui sera présenté par Philippe RESTOUT.

17. Questions diverses

- Frédéric JUGNET présente un dossier de demande de remise de peine (affaire Lousteau Dandine, CD 44). Rejet du Bureau Fédéral.
- Suite aux problèmes rencontrés par le club W. Bordeaux Basket, le Bureau Fédéral accepte le transfert des droits sportifs à un nouveau club, Bordeaux Basket (la Commission Sportive réservera une place en NF2 si possible, en tous les cas en NF3).
- André NOUAIL fera un point sur les 2 premières réunions du groupe de travail sur le statut de l'arbitrage au prochain Comité Directeur (5 & 6 décembre 2003).
Au 14 novembre 2003, 12.928 officiels (arbitres + OTM) ont été recensés, soit une légère augmentation (+ 3 %). Un point détaillé des effectifs, par catégorie, sera présenté au Comité Directeur des 5 et 6 décembre 2003.
Une préparation est lancée pour d'éventuels candidats au stage arbitres FIBA 2004.
- Une réunion des Présidents de Zones aura lieu le 5 décembre 2003 avant le Comité Directeur.
- Jean-Pierre SIUTAT demande si les Présidents des clubs de Ligue Féminine de Basket seront invités à un Bureau Fédéral, comme l'an dernier. Accord du Bureau Fédéral pour la réunion du 9 janvier 2004.
- Yvan MAININI informe de la création de 19 nouveaux clubs et de 5 nouvelles Unions d'associations.

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le vendredi 9 janvier 2004 à partir de 17h.